



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/415
10 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATÉE DU 31 MAI 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉQUATEUR AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à votre note verbale datée du 15 mai 1996 relative à l'application de la résolution 1054 (1996) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3660e séance, tenue le 26 avril 1996 [SCA/2/96(10-1)], j'ai l'honneur de vous informer que le Soudan n'a pas de représentation diplomatique ou consulaire en Équateur, et réciproquement, et qu'il n'est prévu aucune activité exigeant l'entrée en territoire équatorien de représentants du Gouvernement soudanais ou de membres des forces armées soudanaises.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Luis VALENCIA RODRÍGUEZ
